



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Les médias d'information ont le devoir de publier les caricatures controversées

Montréal, le 24 février 2015 – *Libres penseurs athées* (LPA), association qui prône la laïcité et la défense des droits des athées, dénonce l'odieuse tuerie qui a coûté la vie à deux personnes innocentes les 14 et 15 février à Copenhague et qui constitue, tout comme celle à Paris en début de janvier, une atteinte aux libertés fondamentales de tous les humains, en particulier la liberté de conscience, et qui a été perpétrée au nom d'un islamisme extrémiste. L'association dénonce en même temps la lâcheté et le manque d'intégrité de plusieurs médias d'information – par exemple la plupart des journaux anglophones au Canada – qui ont refusé et refusent encore de publier les caricatures dont les meurtriers se sont servi, dans les deux cas, pour excuser leur crimes.

Plusieurs journalistes rédigent des articles répétant sans scrupules l'idée fausse que ces caricatures sont toutes « offensantes » et leurs textes sont publiés sans les caricatures, privant ainsi le lectorat des informations essentielles pour bien comprendre les événements. Les deux principales caricatures de *Charlie Hebdo* au cœur de cette controverse – une couverture parue durant la crise des caricatures danoises, l'autre la couverture du premier numéro suivant l'attentat du 7 janvier – n'insultent ni les musulmans ni Mahomet ni l'islam. (Toutes deux sont disponibles sur le site web LPA : <http://www.atheologie.ca/images/charlie/953919.jpg>, http://www.atheologie.ca/images/charlie/ch_1178_couverture.jpg) Au contraire, elles affichent une image sympathique de Mahomet qui critique les actions violentes des intégristes extrémistes et éprouve de la compassion pour les victimes.

Si cela est une provocation, c'en est une des plus salutaires et des plus constructives possibles. En cachant ces caricatures, en véhiculant une idée fausse de leur contenu, les médias jouent ainsi le jeu des imams qui manipulent les masses musulmanes en leur disant qu'il doivent se sentir offensés, par obligation religieuse.

Le but des auteurs de ces attentats est de supprimer toute critique de leur religion. Mais nous avons non seulement le droit de critiquer les idées et les idéologies, y compris les religions, au fait nous en avons le devoir. Ce devoir incombe surtout aux journalistes. Publier largement ces caricatures accompagnées de commentaires objectifs au sujet de leur contenu réduirait considérablement le risque pour chaque média qui les publie et constituerait un premier petit pas dans cette direction, une tâche qui semble pourtant dépasser les compétences de plusieurs.

Les événements de Copenhague rappellent aussi l'importance d'abroger l'article 296 du Code Criminel du Canada qui criminalise le « blasphème ». Il faut aussi supprimer l'alinéa 319(3)(b) du même Code qui accorde l'impunité aux religions en matière de propagande haineuse, car les religions, malgré leurs prétentions, n'en sont pas les principales cibles mais plutôt les principales instigatrices de la haine – contre les incroyants, contre les juifs, contre les croyants d'autres religions, contre les homosexuels, contre les femmes, etc.

– 30 –

POUR INFORMATIONS:

David Rand
Jaque Parisien

bulletin arobas atheologie.ca
jaque.parisien arobas gmail.com

Site web : www.atheologie.ca